
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS

10-147

Entre la **REGION AUVERGNE**,
représentée par son Président, Monsieur René SOUCHON,

et la **LIGUE D'Auvergne DE TENNIS DE TABLE**,
représentée par son Président, Monsieur Jacques SAUVADET,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier et comptable de la Région Auvergne,

Vu le budget régional,

Vu la délibération du Conseil régional d'Auvergne en date des 14, 15 et 16 décembre 2009 précisant les modalités d'intervention de la Région Auvergne au titre du programme « Conventionnement avec les Ligues ou Comités »,

Vu la délibération du Conseil régional d'Auvergne des 14, 15 et 16 décembre 2009 accordant au titre du programme « Conventionnement avec les Ligues ou Comités » une subvention globale de 20.000 euros par an pendant trois ans à la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table est la structure régionale représentant la Fédération Française de Tennis de Table en Auvergne. Cette fédération sportive est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table regroupe 3.324 licenciés au sein des 100 clubs de la Région Auvergne.

Le sport est reconnu, au-delà du domaine d'excellence qu'il constitue, comme un acteur incontournable de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants de la Région Auvergne.

Le Conseil régional d'Auvergne développe une politique de conventionnement triennal avec les ligues et comités sportifs régionaux dans le but d'accompagner leur développement. Une première génération a été conduite lors de la période 2006-2009. Compte tenu de l'impact favorable de ce dispositif sur le développement des pratiques, sur le maillage territorial, sur la création et la pérennisation d'emplois dans ce domaine, le Conseil régional d'Auvergne a souhaité reconduire cette action pour une deuxième génération qui couvrira la période 2010-2012.

Ces conventions triennales devront répondre à des objectifs communs entre les ligues et comités sportifs et le Conseil régional d'Auvergne qui se traduisent par :

- *des actions de formation et d'éducation,*
- *une présence équilibrée sur les territoires,*
- *l'acquisition et la mise en œuvre des outils du développement.*

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET DURÉE

La Région Auvergne s'engage à apporter à la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table une aide financière pendant trois années consécutives 2010, 2011 et 2012.

En contrepartie de cette aide régionale, la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à mettre en œuvre son programme de développement par la réalisation des actions décrites aux articles suivants de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBJECTIF : CITOYENNETE ET EDUCATION, RESPECT ET ETHIQUE SPORTIVE

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à mettre en avant les valeurs que doit véhiculer le sport comme le respect des adversaires, des arbitres, des règles et des institutions en valorisant les actions du corps arbitral et des bénévoles.

Aide envisagée : 2.000 euros.

ARTICLE 3 : OBJECTIF : PROSPECTION ET CREATION DE CLUBS

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à consolider son maillage territorial et à développer une nouvelle dynamique sur les zones où l'activité est peu développée.

Aide envisagée : 1.500 euros.

ARTICLE 4 : OBJECTIF : CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT DE CLUBS

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à proposer des « projets-clubs » aux structures qui le souhaitent, afin de les aider à se structurer.

Aide envisagée : 1.500 euros.

ARTICLE 5 : OBJECTIF : REGROUPEMENT DE SECTEUR POUR UN JEUNE PUBLIC

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à aider les clubs qui seront en capacité, durant les vacances scolaires, d'organiser des regroupements de secteurs et de proposer des stages aux jeunes qui ne figurent pas parmi l'élite départementale et régionale.

Aide envisagée : 4.000 euros.

ARTICLE 6 : OBJECTIF : REGROUPEMENT DE SECTEUR POUR UN PUBLIC SENIOR

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à aider les clubs qui seront en capacité, d'organiser des regroupements de secteurs au travers d'activités et de proposer des stages pour un public seniors et vétérans.

Aide envisagée : 1.000 euros.

ARTICLE 7 : OBJECTIF : CREATION ET FONCTIONNEMENT D'ECOLES DE TENNIS DE TABLE

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à créer de nouvelles écoles en aidant les clubs qui n'en possèdent pas et à renforcer la dynamique de celles existantes.

Aide envisagée : 3.000 euros.

ARTICLE 8 OBJECTIF : SOUTIEN A L'EXCELLENCE SPORTIVE

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à encourager l'accès à la participation des jeunes aux championnats de France individuels, mais aussi à aider les clubs dont les équipes seront qualifiées aux interclubs par équipes nationaux benjamins minimes.

Aide envisagée : 3.000 euros.

ARTICLE 9 OBJECTIF : TOURNEE D'ETE SUR SITES TOURISTIQUES ET SECTEURS RURAUX

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à mettre en place des tournois d'été en ciblant les sites touristiques et les secteurs ruraux de l'ensemble du territoire.

Aide envisagée : 1.000 euros.

ARTICLE 10 : OBJECTIF : PARTENARIAT AVEC USEP

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à continuer le travail entrepris avec l'USEP sur la précédente période de conventionnement et à proposer un ensemble de situations ludiques aux élèves, qui permet une approche avec des méthodes simples et attrayantes.

Aide envisagée : 1.000 euros.

ARTICLE 11 : OBJECTIF : PARTENARIAT AVEC SPORT ADAPTE ET SPORT HANDICAP

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à continuer le travail entrepris pour l'intégration des personnes porteuses de handicap et à développer dans les départements et dans les clubs des actions en faveur de ce public.

Aide envisagée : 1.000 euros.

ARTICLE 12 :

OBJECTIF : PARTENARIAT AVEC MILIEU CARCERAL

Après prospection des établissements pénitenciers susceptibles d'organiser des activités autour de cette discipline, la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table s'engage à mettre en place des actions en milieu carcéral.

Aide envisagée : 1.000 euros.

ARTICLE 13 :

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide attribuée par la Région Auvergne est de **20.000 euros** par an.

ARTICLE 14 :

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

L'aide de la Région Auvergne sera versée en deux fois :

- ⇒ 50 % à la signature de la présente convention la première année et en février, les saisons suivantes,
- ⇒ 50 % en novembre après examen de la situation de la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table pour l'année écoulée au plan financier ainsi que de la réalisation des objectifs fixés par la convention.

ARTICLE 15 :

SUIVI ET CONTRÔLE

Chaque année, un examen conjoint par la Région Auvergne et la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table permettra d'apprécier la situation financière de la Ligue et le bilan de ses activités ainsi que ses perspectives.

Dans un souci de transparence financière et comptable, à l'issue de chaque saison, la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table communiquera à la Région Auvergne les états financiers et comptables approuvés par cet organisme et certifiés conformes par les Commissaires aux Comptes le cas échéant, ou par le Président et le Trésorier de la Ligue, dès que ces documents seront disponibles et en toute hypothèse avant le versement du solde de l'aide régionale.

ARTICLE 16 :

MISE EN ÉVIDENCE DU CONCOURS DE LA RÉGION AUVERGNE

La Ligue d'Auvergne de Tennis de Table doit mentionner le concours financier de la Région Auvergne notamment en cas de publication de documents, d'organisation de manifestations publiques, d'acquisition d'équipements significatifs ou de réalisation de travaux donnant lieu à publicité ou à des opérations de communication.

La charte d'utilisation de ce logo doit être respectée. Le non-respect de cet article peut entraîner l'annulation de cette aide.

ARTICLE 17 :

EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le Directeur Général des Services de la Région Auvergne et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente convention.

Fait à Chamalières, le 16 décembre 2009

Le Président de la Ligue d'Auvergne
Tennis de Table,



Jacques SAUVADET

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil régional,



Anna AUBOIS
*chargée de la Jeunesse, du Sport
et de la Vie Associative*